



COMPTE - RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 24 octobre 2016

Présents : Mmes BARTHAS Muriel, DELRIEU Françoise, FRÖHLIG Karelle, LAMUR Joëlle, ORTELLS Renée
MM. CALERO Jérémy, CARAYON Jean-Luc, CODINA Bernard, MALRIC Paul, ZOCCARATO Michel

Absent : Mme ALFRED Valérie, M. ORS Marc, excusés.

Secrétaire de séance : Mme DELRIEU Françoise.

Ordre du jour :

Approbation du compte-rendu du 07 septembre 2016

Intervention Association « Le Chat Conquois »

1. Convention Fourrière automobile
2. Parc Intergénérationnel : Maîtrise d'œuvre et demande de subvention
3. Demande Subvention SYADEN
4. Syndicat Oriental des Eaux de la Montagne Noire
5. Convention GRDF
6. Animateur TAP
7. Décisions modificatives
8. Informations et questions diverses

Monsieur le Maire ouvre la séance à 21 heures 00.

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 07 septembre 2016

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 07 septembre 2016 est approuvé à l'unanimité.

Intervention « Association le Chat Conquois » :

Madame Sophie CLARY-SICART, présente au Conseil Municipal l'Association le Chat Conquois qui lutte contre la prolifération des chats errants sur la commune de Conques sur Orbiel.

Elle précise que l'Association est fréquemment sollicitée par des habitants de la commune de Villalier et qu'elle est déjà intervenue pour des captures de chats et des stérilisations.

La création d'une association sur la commune de Villalier serait intéressante car le « Chat Conquois » ne peut répondre à toutes les demandes.

Monsieur le Maire propose d'organiser une réunion publique pour essayer de sensibiliser la population à cette problématique.

1 – Convention fourrière automobile :

La commune de Conques sur Orbiel a décidé de donner délégation du service public de la fourrière pour véhicules automobiles et cette délégation a été confiée au garage DARIES.

La commune de Villalier a la possibilité de signer une convention avec la commune de Conques sur Orbiel pour bénéficier du service de fourrière.

Le Conseil Municipal approuve la signature de la convention avec la commune de Conques sur Orbiel.

2 – Parc Intergénérationnel :

- Maîtrise d'œuvre :

La date limite de dépôt des offres était le vendredi 30 septembre 2016 à 12 heures.

La commission d'appel d'offres a procédé à l'ouverture des offres.

L'analyse de ces offres a ensuite été faite, en fonction des critères prévus dans le dossier de consultation.

Le bureau d'étude retenu est : WOODSTOCK PAYSAGE – 31 000 TOULOUSE pour un montant de 14 400.00 € H.T.

Le Conseil Municipal approuve la décision de la commission d'appel d'offres.

Demande de subvention :

La demande de subvention du Parc Intergénérationnel a été déposée auprès du Département fin 2015 ; le dossier a été déclaré complet (ce qui nous a permis de lancer la maîtrise d'œuvre) mais le Département demande une délibération plus récente du Conseil Municipal.

3 – Demande de subvention SYADEN:

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il y a lieu de présenter le dossier de demande de subvention au SYADEN, concernant l'éclairage public avec l'extension pour sécurisation « chemin du Moulin Battant » et rénovation de l'armoire éclairage public « Moulin Battant » et des luminaires Avenue Jean Moulin RD 101.

Ce projet s'inscrit dans le cadre d'économies d'énergie.

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 15 356.95 € HT soit 18 428.34€ TTC.

(Rappel 60% syaden – 40% commune)

Le Conseil Municipal valide la demande de subvention au SYADEN et autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention type au SYADEN et à signer tous les documents relatifs à la suite de ce dossier.

4 – Syndicat Oriental des Eaux de la Montagne Noire :

Le Syndicat Oriental des Eaux de la Montagne Noire se transforme et élargit ses compétences à l'assainissement collectif, l'assainissement non collectif, et la gestion des eaux pluviales.

Le Conseil Municipal :

- prend acte du fait que le Syndicat Oriental des Eaux de la Montagne Noire prend la compétence de l'Assainissement Collectif à la carte, à compter du 1^{er} Janvier 2017 pour les communes hors périmètre de Carcassonne agglomération,
- prend acte du fait que le Syndicat Oriental des Eaux de la Montagne Noire prend la compétence de l'Assainissement non Collectif à la carte, à compter du 1^{er} Janvier 2017 pour les communes hors périmètre de Carcassonne agglomération,
- prend acte du fait que le Syndicat Oriental des Eaux de la Montagne Noire prend la compétence de Gestion des Eaux Pluviales et la propose à la carte pour ses communes membres,
- n'approuve pas la gestion de la compétence Eaux Pluviales pour la commune de Villalier.

5 – Convention GRDF :

Lors du Conseil Municipal du 30 novembre 2015, il avait été expliqué que G.R.D.F. engageait un projet de modernisation de son système de comptage du gaz naturel.

Ce nouveau système permettrait le relevé à distance des consommations de gaz naturel des consommateurs particuliers et professionnels.

La mise en œuvre de ce nouveau service nécessiterait une installation sur des points hauts.

Le Conseil Municipal avait alors retenu comme point haut le château d'eau.

Considérant que l'exploitation du château d'eau dépend de la Lyonnaise des Eaux, il s'avère qu'il n'est pas possible de mettre ce point haut à disposition de GRDF.

L'autre point haut disponible serait le clocher de l'Eglise.

Le dernier contrôle de l'église révèle des problèmes au niveau des marches d'accès au clocher et un problème au niveau de la conformité du paratonnerre.

Par mesure de sécurité et dans l'attente d'une mise aux normes, il serait préférable de ne pas utiliser l'église et reporter la signature de la convention.

Le Conseil Municipal décide de reporté la signature de la convention avec GRDF.

6 – Animateur TAP :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est possible de signer une convention avec une association sportive afin d'assurer le recrutement d'un animateur pour assurer les TAP.

Le Conseil Municipal autorise la signature d'une convention pour le recrutement d'un éducateur sportif.

7 – Décisions modificatives :

1- mobilier :

_Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
Compte 2184 Mobilier		3 000.00 €
Compte 21311 Hôtel de ville	3 000.00 €	

Le Conseil Municipal donne son accord.

2 – **Matériel de bureau et informatique :**

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
Compte 2183 Matériel bureau et informatique		+ 1 000.00 €
Compte 2151 Réseau de voirie	- 1 000.00 €	

Le Conseil Municipal donne son accord.

La séance du Conseil Municipal est levée à 23 heures 58 minutes.

Le Maire,

Michel ZOCCARATO

